

Ce document renferme des renseignements essentiels sur le Fonds Multistratégies Nymbus que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Nymbus Capital Inc. au 1-833-227-2656 ou au info@nymbus.ca, ou visitez le www.nymbus.ca.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Ce fonds est un OPC alternatif. Il peut investir dans des catégories d'actifs ou appliquer des stratégies de placement qui ne sont pas permises aux autres types d'organismes de placement collectif. Les stratégies qui le distinguent d'autres types d'organismes de placement collectif sont les suivantes: la capacité d'utilisation accrue d'instruments dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture, la capacité accrue de vente de titres à découvert et la capacité d'emprunter des fonds aux fins de placement. Même si ces stratégies seront utilisées conformément aux objectifs et aux stratégies de placement du fonds, dans certaines conditions du marché, elles pourraient augmenter le rythme auquel votre placement perd de la valeur.

Bref aperçu

Code du fonds : LDM300	Gestionnaire du fonds : Nymbus Capital Inc.
Date de création de la catégorie : 12 mai 2026*	Gestionnaire de portefeuille : Nymbus Capital Inc.
Valeur totale du fonds au 31 mars 2026 : 47 108 456\$	Distributions : Revenu net et gains en capital nets réalisés pour l'année, décembre (automatiquement réinvestie en parts additionnelles, sauf choix différent de l'investisseur).
Ratio des frais de gestion (RFG) : 2,90 %	Placement minimal : 500 \$ (initial), 500 \$ (additionnel)

* Du 28 avril 2023 jusqu'à la date de création de la catégorie, les parts de catégorie A du fonds ont été distribuées conformément à une dispense de l'obligation de prospectus. Aucune part de catégorie A n'était en circulation avant le 15 août 2024.

Dans quoi le fonds investit-il?

Le Fonds vise à maximiser le rendement total et à assurer une appréciation du capital dans un cadre de risque modéré, tout en maintenant une corrélation ciblée faible avec les marchés traditionnels et en privilégiant une gestion prudente des placements. Le Fonds investit principalement, directement ou indirectement dans des instruments de dette, des instruments dérivés, des titres de participation mondiaux et d'autres fonds d'investissement. Les espèces et quasi-espèces peuvent être détenus à des fins de placement, de gestion de la liquidité et pour soutenir des positions sur instruments dérivés. Le Fonds peut emprunter des espèces à des fins de placement, effectuer des ventes à découvert et participer à des opérations sur dérivés déterminés, conformément à la législation applicable en valeurs mobilières. L'effet de levier du Fonds provenant des emprunts en espèces, ventes à découvert et opérations sur dérivés visés ne peut dépasser trois fois (300 %) la valeur liquidative du Fonds, calculée conformément à la méthodologie prescrite par le Règlement 81-102 ou toute dispense applicable. Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif net en titres étrangers et jusqu'à 30 % en titres de marchés émergents.

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mars 2026. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 31 mars 2026)		Répartition des placements (au 31 mars 2026)	
1.	EA Series Trust Alpha Arch 1-3 Month Box ETF	34,4%	
2.	Trésorerie et Équivalents	33,0%	
3.	Ishares Floating Rate Bond ETF	15,1%	
4.	iA Société financière inc,	5,7%	
5.	Banque de Montréal	2,8%	
6.	Banque Toronto-Dominion,	2,7%	
7.	Banque Nationale du Canada	2,6%	
8.	iShares Floating Rate Index ETF	2,1%	
9.	Contrat à terme sur le pétrole brut WTI – échéance mai 2026	1,0%	
10.	Banque de Nouvelle-Écosse,	0,8%	
Pourcentage total des dix principaux placements:		100,2%	
Nombre total de placements:		32	
		Allocation sectorielle	
1.	Fonds		51,7%
2.	Trésorerie		33,0%
3.	Service financiers		14,3%
4.	Contrats à terme sur marchandises		1,6%
5.	Contrats à terme sur indices boursiers canadiens		0,3%
6.	Contrats à terme sur devises américaines		0,3%
7.	Options		0,1%
8.	Contrats à terme sur obligations canadiennes		0,1%
9.	Contrats à terme sur indices boursiers américains		-0,3%
10.	Contrats à terme sur obligations américaines		-0,4%

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Nymbus Capital Inc. estime que la volatilité de ce fonds est **Moyenne**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	--------------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

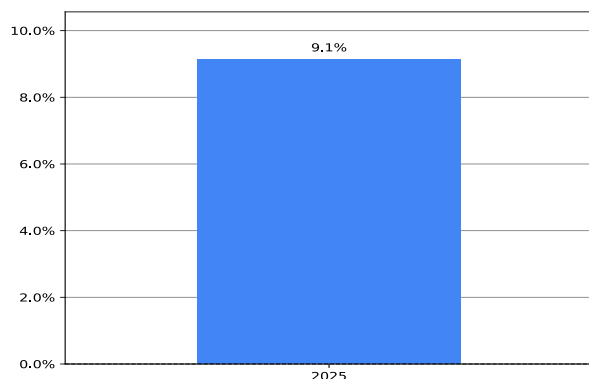
Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement annuel des parts de catégorie A du fonds au cours de la dernière année. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement des parts de catégorie A du fonds au cours de la dernière année*. La valeur du fonds n'a pas diminué pendant de cette année. Les rendements indiqués peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce fonds dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Du 28 avril 2023 jusqu'à la date de création de la catégorie, les parts de catégorie A du fonds ont été distribuées conformément à une dispense de l'obligation de prospectus. Les dépenses associées aux parts de catégorie A du fonds auraient été plus élevées durant cette période si ces parts avaient été assujetties aux exigences réglementaires supplémentaires applicables à un émetteur assujéti.

Aucune part de catégorie A n'était en circulation avant le 15 août 2024.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de catégorie A sur 3 mois au cours des deux dernières années calendrier complètes*. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ au début de cette période
Meilleur rendement	13,17 %	29 août 2025	vos placement augmenterait à 1 131,69 \$.
Pire rendement	-10,20 %	30 mai 2025	vos placement chuterait à 897,99 \$.

* Du 28 avril 2023 jusqu'à la date de création de la catégorie, les parts de catégorie A du fonds ont été distribuées en vertu d'une dispense de l'obligation de produire un prospectus. Les frais associés aux parts de catégorie A du fonds auraient été plus élevés durant cette période si celles-ci avaient été assujetties aux exigences réglementaires supplémentaires applicables à un émetteur assujéti.

Rendement moyen

Au 31 mars 2026, la valeur d'un placement de 1 000\$ dans la Catégorie A du fonds depuis sa création s'élevait à 1 202,11 \$. Cela représente un rendement annuel composé de 11,68 %*.

* Du 28 avril 2023 jusqu'à la date de création de la catégorie, les parts de catégorie A du fonds ont été distribuées en vertu d'une dispense de l'obligation de produire un prospectus. Les frais associés aux parts de catégorie A du fonds auraient été plus élevés durant cette période si celles-ci avaient été assujetties aux exigences réglementaires supplémentaires applicables à un émetteur assujéti.

À qui le fonds est-il destiné?

Ce fonds s'adresse aux investisseurs qui :

- prévoient de détenir leurs placements à moyen ou à long terme;
- recherchent un placement ayant une faible corrélation avec les actions et les obligations traditionnelles au sein d'un portefeuille;
- recherchent une exposition à des actions couvertes, à des revenus couverts et à des stratégies alternatives pour viser la génération de rendements et gérer le risque;
- et peuvent tolérer un niveau de risque moyen.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez les parts du fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de catégorie A du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une catégorie et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Ni le Fonds, ni Nymbus Capital Inc. ne vous facturent des frais de souscription, de rachat ou de conversion lorsque vous achetez, rachetez ou échangez des parts du fonds. Pour les parts de catégorie A, votre courtier peut vous facturer des frais supplémentaires ne dépassant pas 0,5 % du prix de souscription. Nymbus Capital Inc. ne reçoit pas ces frais d'acquisition initiaux; ils sont versés directement à votre représentant. Les frais d'acquisition sont négociés directement avec votre représentant.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Au 31 décembre 2025, les frais du fonds représentaient 3,17 % de sa valeur, ce qui équivaut à 31,70 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investis*.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion (qui comprennent la commission de suivi), des frais d'administration fixes** et des frais d'exploitation du Fonds qui ne sont pas couverts par les frais d'administration fixes.	2,90 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du fonds.	0,27 %
Frais du fonds	3,17 %

* Du 28 avril 2023 jusqu'à la date de création de la catégorie, les parts de catégorie A du fonds ont été distribuées en vertu d'une dispense de l'obligation de produire un prospectus. Aucune part de catégorie A n'était en circulation avant le 15 août 2024. Le fonds n'était pas auparavant un émetteur assujéti, et le ratio des frais de gestion (RFG) ne tenait pas compte de divers frais du fonds qui seront désormais engagés en tant que fonds commun de placement dont les parts sont distribuées par prospectus. Si le fonds avait été un fonds commun de placement distribué par prospectus, les frais auraient été plus élevés. Ces frais vous sont directement facturés. Voir la section « Autres frais » ci-dessous. Pour payer ces frais, le gestionnaire du fonds rachète un nombre suffisant de parts auprès de chaque investisseur afin de couvrir le montant des frais dus au gestionnaire du fonds.

** Les parts de catégorie A sont assujetties à des frais d'administration fixes de 0,50 %.

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent. Nymbus Capital Inc. verse une commission de suivi à la société de votre représentant. Nymbus Capital Inc. la prélève sur les frais de gestion et la calcule en fonction de la valeur de votre placement. Le taux pour les parts de catégorie A correspond à 0,5 % de la valeur de votre placement annuellement, ce qui correspond à 5 \$ par année pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

Frais de performance

Nymbus Capital Inc. a le droit de recevoir des frais de performance correspondant à 15 % du rendement de la catégorie de parts au-delà de 5 % pour les parts du Fonds (taux minimal). De plus, le seuil de référence permanent (*high-water mark*) garantit que toutes les pertes précédentes doivent être entièrement récupérées avant que des frais de performance futurs puissent être appliqués.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	Des frais représentant 2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou échangez dans les 90 jours suivant leur achat pourraient être chargés. Ces frais ne sont pas versés au gestionnaire, mais sont plutôt versés au Fonds visé.
Frais de transfert	Il est possible que votre courtier exige des frais si vous transférez vers une autre institution financière ou si votre courtier vous fournit des services facultatifs. Ces frais ne sont pas versés au gestionnaire.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les 2 jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Nymbus Capital Inc. ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Nymbus Capital Inc.
1002 rue Sherbrooke Ouest, Suite 1900
Montréal (Québec)
H3A 3L6

Téléphone sans frais : 1-833-227-2656
Courriel : info@nymbus.ca
Site web : www.nymbus.ca

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.